

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membres absents ayant donné procuration : MALLET Annie, JEAN Christophe, Yanick TRIBES.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : M. SAINT LEGER Sébastien.

ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

C'est une nouveauté de cette mandature. Les communes doivent se doter d'un règlement du Conseil Municipal. C'est essentiellement fait pour les grosses communes qui ont de l'opposition.

A la demande de Monsieur le Maire, la secrétaire générale expose point par point les dispositions qui seront prises dans le règlement. Il s'agit d'établir des règles d'organisation du conseil municipal afin que les minorités s'expriment et aient accès au dossier.

Même s'il n'y a pas d'opposition au sein du conseil, des règles de bonne pratique sont indispensables afin de permettre aux élus d'accéder aux dossiers. Il s'agit aussi d'organiser une sorte de police de l'assemblée pour que chacun puisse avoir la parole dans le respect de l'ordre chronologique.

Le conseil municipal adoptait déjà ces bonnes pratiques mais elles seront désormais écrites dans un recueil.

La délibération est adoptée à l'unanimité

SUBVENTION AU FNATH

Comme chaque année, la FNATH a envoyé un courrier afin d'avoir une subvention pour son bon fonctionnement.

Le Maire propose de donner 150€ à cette association.

La délibération est adoptée à l'unanimité

PARCELLE A DECLASSER

Le Maire informe qu'il a reçu M. JUIN Jacques propriétaire d'une parcelle sur la commune et qui souhaitait acquérir le chemin qui jouxte son terrain.

Après renseignements sur le plan cadastral, il s'avère que ce chemin pourrait également servir d'accès à d'autres parcelles. Le vendre enclaverait lesdites parcelles.

Le Maire propose donc d'expliquer cela par courrier au requérant.

Cette affaire ne donnera pas lieu à délibération

REHABILITATION DE PISTES FORESTIERES

La décision de réhabiliter certaines pistes forestières a été prise, il y a plusieurs mois mais il convient d'entériner le choix du prestataire. Après consultation, c'est l'entreprise SOULIER qui élaguera les arbres aux abords des chemins et qui nivellera une dizaine de kilomètres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de faire un point financier. Celle-ci fait un rappel des comptes à partir d'un compte administratif fictif arrêté début septembre. Elle indique que la situation est beaucoup plus confortable qu'en début d'année puisque l'essentiel des subventions liées au Cœur du Village sont désormais rentrées sur le compte. De ce fait, les 2 sections sont excédentaires.

Il faut néanmoins rester prudent car il reste encore 4 mois avant la fin de l'année mais la situation est globalement saine.

Concernant les décisions modificatives, il convient juste de mettre à jour 2 comptes en investissement afin de prévoir les crédits budgétaires sur les bonnes lignes du budget. Ainsi il est proposé de basculer 3 500€ du compte 2113 vers les comptes 2312 (1 560€) et 10226 (1 940€).

La délibération est adoptée à l'unanimité

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT RELAIS

Il s'agit d'une possibilité car le prêt avait été contracté jusqu'en 2021. Mais comme nous avons perçu les subventions du Cœur de Village, rien ne fait obstacle au remboursement. Comme la Trésorerie est suffisante, le Maire propose au conseil de mandater 100 000€ ce qui nous fera économiser quelques intérêts au prorata des mois à échoir.

PRIME COVID

La secrétaire générale quitte la salle car elle est concernée par la délibération qui doit suivre.

Il s'agit de voter ou pas une prime COVID et éventuellement d'en définir les montants. Le décret propose de récompenser les agents qui ont eu un surcroit de travail et/ou qui ont été particulièrement exposés à la COVID 19.

Le maire rappelle que certains agents ont télétravaillé, ou travaillé en présentiel, d'autres ont été amenés à travailler certains jours pendant le confinement, d'autres encore ont été en autorisation d'absence ou en arrêt maladie.

Chacun s'accorde à dire que les agents qui n'ont pas du tout travaillé doivent être exclus du champ d'application de la prime.

Une discussion s'engage alors autour du montant allégué. La loi prévoit 3 taux plafonds mais c'est à l'exécutif de se prononcer sur la somme qui sera versée. Un consensus est trouvé sur un montant gradué en fonction de chaque service et en fonction de l'implication de chaque agent.

La délibération est adoptée à l'unanimité

POINT SUR LA RENTREE

Catherine BRES fait un bilan de la rentrée scolaire : 93 élèves ont repris le chemin de l'école dans le respect des gestes barrières.

Tout se passe bien, mais ce qui reste difficile c'est d'apprécier à partir de quels symptômes, le personnel est tenu de renvoyer les enfants à la maison, car ce sont nos agents qui accueillent les élèves en premier, tout au moins pour ceux qui fréquentent la garderie.

Elle évoque aussi le passage de la gestion de la cantine sur le logiciel CONCERTO pour être en adéquation avec Alès Agglomération.

Les premiers retours sont excellents mais nous sommes victimes de ce succès. En effet alors que les effectifs généraux sont en baisse, les effectifs de la cantine ne cessent d'augmenter, nous posant des problèmes de personnel.

La perspective de fermeture d'une classe à plus ou moins long terme nous avait fait prendre la décision de récupérer un agent aux bureaux. Mais cet agent manque désormais aux écoles lorsque les effectifs dépassent les 40 élèves en cantine.

L'élue évoque aussi le problème du contrat PEC à la maternelle pour lequel il faudra recruter une autre personne éligible à ce type de contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une commerciale concernant l'achat de défibrillateur lequel sera rendu obligatoire dans les ERP (comme la salle polyvalente) au 1^{er} janvier 2021. Il faudra donc consulter et s'équiper.

-Mme MOULIERE évoque sa rencontre avec un technicien qui élabore les plans de situations des chemins de grande randonnée. Une nouvelle délimitation doit avoir lieu pour le GR44 au Castanet. Un prochain conseil devra entériner le nouveau plan.

-David CHARLES présente une nouvelle application « Panneau Pocket » qui permet moyennant un abonnement annuel de 230€/an de diffuser des informations de la commune. Il charge les élus de réfléchir à une éventuelle adhésion à cette application.

La séance est levée à 21 heures